

Les tests de féminité en dix questions

Par Laurence van Ruymbeke

Au nom de l'équité, certaines fédérations internationales recourent à ce type de vérifications. Que d'aucuns, sportifs ou scientifiques, contestent.

Elle est devenue le porte-drapeau du combat pour le droit des sportives de haut niveau à exploiter leur corps, quelles que soient leurs particularités, sur les terrains de compétition. Mais l'athlète sud-africaine Caster Semenya, multiple médaillée du 800 mètres, n'est pas au bout de ses peines. Interdite de concourir depuis 2018, au motif qu'elle présente un taux de testostérone naturelle trop élevé lié à une hyperandrogénie mais aussi à un génotype XY (le génotype masculin), elle vient d'obtenir partiellement gain de cause devant la Cour européenne des droits de l'homme. Celle-ci a estimé qu'elle n'avait pas eu droit à un procès équitable devant le Tribunal fédéral suisse saisi antérieurement par la sportive pour contester la décision d'interdiction du Tribunal arbitral du sport (TAS). Sans toutefois se prononcer sur la discrimination dont l'athlète, âgée aujourd'hui de 34 ans, aurait fait l'objet.

Au centre des débats, cette question: à quels critères doit-on répondre pour être considérée comme une femme et pouvoir, à ce titre, participer à des compétitions réservées aux sportives? Les athlètes de haut niveau en athlétisme, en boxe et en natation sont désormais tenus de se soumettre à un test de féminité. Objectif: prouver qu'elles sont bien des femmes, c'est-à-dire que leur organisme, s'il présente des particularités éventuelles, ne les avantage pas par rapport à leurs rivales, au point de trohner la compétition. Aucun test comparable n'est imposé aux hommes. Rappel des faits, en dix questions.

1. De quand date le test de féminité?

Déjà lors des Jeux olympiques organisés dans la Grèce antique, les athlètes couraient nus pour lever tout doute sur leur appartenance sexuelle. Le même procédé de vérification visuelle s'appliquait dans les années 1930, lorsque les femmes ont commencé à être admises dans les grandes compétitions sportives. Toute femme jugée trop musclée ou dépourvue de poitrine devait se présenter nue devant un jury qui lui délivrait, ou non, un certificat de féminité.

A partir de 1936, d'autres tests de féminité sont réalisés, d'abord gynécologiques, puis chromosomiques et enfin génétiques. Ces examens révèlent parfois que certaines sportives présentent naturellement un profil chromosomique atypique. Ce qui leur vaut d'être exclues de la compétition. En 1966, la Fédération internationale d'athlétisme instaure un test de féminité, anatomique et gynécologique. «On évaluait la force de l'athlète en lui demandant de

presser une sorte de poire et on mesurait son souffle à l'aide d'un spiromètre», détaillait Anaïs Bohuon, professeure en sociologie et histoire du sport à la Faculté des sciences du sport de l'université Paris-Saclay, sur les ondes de France Inter.

D'autres protocoles, chromosomiques, considérés comme moins intrusifs, sont mis en place en 1968, lors des Jeux olympiques de Mexico. Mais au fil des années, ces tests qui visent à identifier un second chromosome X ou le chromosome «masculin» Y montrent leurs limites. Dans le monde scientifique et médical, des voix s'élèvent pour rappeler que la présence d'un chromosome Y n'entraîne pas nécessairement le développement d'attributs «masculins» permettant d'avoir plus de masse musculaire et de force, au détriment des autres concurrentes. Confronté à toutes ces controverses, le Comité international olympique (CIO) y met un terme en 1999.

2. Où en est-on en 2025?

Depuis le début des années 2000, d'autres cas considérés comme problématiques dans les compétitions féminines se sont produits. En 2014, la sprinteuse indienne Dutee Chand, au taux de testostérone trop élevé, est interdite de compétition. Refusant de suivre un traitement hormonal, elle obtient gain de cause devant le TAS qui demande à la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) de fournir les «preuves scientifiques» qu'un tel profil constitue bien un avantage pour elle en matière de performance. Elle a été réintégrée et les règles mondiales sur les tests de féminité pour les coureuses ont été temporairement supprimées.

Eclate ensuite l'affaire Caster Semenya. A la mi-2010, elle a été autorisée à courir à nouveau, après onze mois d'interdiction,

«Certaines femmes présentent des taux de testostérone supérieurs à ceux des hommes.»



GETTY

Caster Semenya a refusé de suivre un traitement pour diminuer son taux de testostérone.

à condition de suivre un traitement médical qui réduirait son taux de testostérone sous les dix nanomoles/litre. Sinon? Elle n'aura qu'à concourir parmi les hommes. En règle générale, les femmes affichent une concentration de testostérone dans leur sang comprise entre 0,4 et deux nanomoles par litre. Chez les hommes, cette proportion grimpe entre 8,8 et 30,9 nanomoles par litre. Caster Semenya a refusé de suivre ce traitement qui cible les androgènes, c'est-à-dire toutes les hormones mâles, dont la testostérone.

«Toute tentative de modifier les taux d'hormones d'un athlète constituerait une violation de l'éthique», a lancé le Dr. Selaelo Mametja, au nom de la World Medical Association. En avril 2018, l'IAAF abaisse le seuil du taux de testostérone accepté chez les femmes à cinq nanomoles par litre si elles souhaitent participer aux épreuves internationales du 400 mètres au *mile* (1.609 mètres).

En 2023, les boxeuses algérienne Imane Khelif et taïwanaise Lin Yu-ting, soupçonnées d'être porteuses de chromosomes XY, ne peuvent participer au championnat du monde de boxe amateur. Le CIO leur permet toutefois de rejoindre les Jeux olympiques de Paris, les estimant victimes d'une «décision soudaine et arbitraire» de la fédération internationale. Médaillées d'or toutes les deux à Paris, elles ne seront pas au championnat du monde qui se tient actuellement et jusqu'au 14 septembre à Liverpool: la première a refusé de se soumettre au test de féminité; la seconde y a consenti mais n'a pas été retenue.

3. Des tests à nouveau pratiqués?

Les fédérations internationales d'athlétisme (depuis ce 1^{er} septembre), de natation et de boxe (depuis la fin du mois de mai) ont décidé de réintroduire ces tests, sauf, en athlétisme, en cas d'insensibilité aux androgènes, de syndrome ovarien polykystique ou d'hyperplasie congénitale des surrénales. Or, ce règlement est en totale contradiction avec la charte du CIO qui plaide en faveur de l'équité, l'inclusion et la non-discrimination sur la base de l'identité sexuelle et de l'intersexuation. ...

Législation

4. En quoi consiste ce test ?

Il s'agit d'un prélèvement buccal ou d'une prise de sang, qui ne doit être pratiqué qu'une seule fois dans la vie de l'athlète. Ce test consiste à détecter le gène SRY, qui atteste la présence, chez la sportive, du chromosome Y, responsable du développement de caractéristiques masculines. C'est essentiellement sur le taux de testostérone que se focalisent les examens médicaux. L'athlète est autorisée à concourir dans la catégorie féminine si ce test est négatif.

5. Qu'est-ce que la testostérone ?

C'est une hormone mâle, associée à la puissance et la force, que l'on trouve aussi chez les femmes mais en moindre quantité. La fourchette de 8,8 à 30,9 nanomoles par litre, observée chez les hommes, atteste que tous les sportifs ne sont pas sur un pied d'égalité en la matière. «Certaines femmes présentent des taux supérieurs à ceux des hommes», ajoutait la chercheuse Anaïs Bohuon sur France Inter. Des particularités comme le syndrome ovarien polykystique ou l'hyperplasie congénitale des surrénales peuvent également expliquer la surproduction de testostérone chez des femmes.

6. Un taux de testostérone élevé permet-il d'améliorer les performances sportives ?

Il n'existe pas de consensus à ce sujet. Il manque des preuves scientifiques irréfutables de ce lien causal, en particulier pour la testostérone endogène, fabriquée naturellement. «Le fait que l'on manque de preuves de corrélation entre la testostérone endogène et le niveau de performance devrait plaider en faveur d'une présomption de non-avantage», estime la sociologue du sport Madeleine Pape, interrogée par Mediapart. Certaines études ont d'ailleurs démontré que 16,5% des hommes, athlètes de haut niveau, affichaient des taux de testostérone inférieurs à la moyenne masculine.

Andrew Sinclair, le scientifique australien qui a découvert le gène SRY en 1990, émet lui-même des doutes sur cette corrélation entre testostérone et performances. «La science ne corrobore pas cette affirmation trop simpliste, a-t-il affirmé dans le média en ligne *The Conversation*. La détermination du sexe biologique est

beaucoup plus complexe et les caractéristiques chromosomiques, gonadiques, hormonales et sexuelles secondaires jouent toutes un rôle», insiste-t-il, en rappelant l'existence de femmes considérées comme telles sur le plan biologique alors qu'elles portent les chromosomes XY. Des scientifiques ont même montré qu'il pouvait y avoir plus de différences de production de testostérone entre deux hommes qu'entre un homme et une femme.

7. Quelle est la position du Comité international olympique ?

Il n'adhère pas à la politique des tests de féminité, jugeant qu'ils «posent de nombreuses questions éthiques». Son porte-parole, Mark Adams, est encore plus clair : «Si nous commençons à agir sur la base de soupçons à l'encontre de chaque athlète, quel(le) qu'il ou elle soit, nous nous engageons sur une très mauvaise voie.» Le CIO laisse pour l'instant aux fédérations internationales le soin de définir leurs propres critères d'accès aux compétitions.

8. D'autres critères physiologiques pourraient-ils être pris en compte ?

Non, les fédérations internationales sportives ne se penchent pas sur cette question. Il est pourtant avéré que certains critères peuvent fournir des avantages compétitifs à certains. Par exemple, que les grands pieds du nageur américain Michael Phelps –il chausse du 47– ainsi que sa faible production d'acide lactique lui procuraient d'indéniables avantages sur ses concurrents. Ou qu'une grande taille constitue un évident atout dans certains sports.

9. Qu'en pensent les athlètes ?

La réintroduction de ces tests suscite au minimum un malaise chez les sportives de haut niveau, même si la majorité s'y plie pour pouvoir continuer à concourir. «Je ne suis pas convaincue par la justification donnée de protéger de cette manière le sport féminin, a ainsi expliqué la triple championne olympique de l'heptathlon, la Belge Naffisatou Thiam, en conférence de presse. Je ne pensais vraiment pas qu'on en reviendrait à un test de féminité en 2025. Apparemment si, malheureusement.»

«Toute tentative de modifier les niveaux d'hormones d'un athlète constituerait une violation de l'éthique.»

D'autres déplorent que les fédérations se focalisent sur ce sujet, mais beaucoup moins sur les faits de violence commis par certains entraîneurs sur leurs athlètes. «Ces mesures visent à plus d'équité, mais bien d'autres problèmes restent à traiter, lançait l'ancienne sprinteuse Olivia Borlée, sur RTL. On ne parle pas du tout de la maternité dans le sport, par exemple. Et les règles sont toujours un tabou énorme: dans une finale de 100 mètres, il y a peut-être trois femmes qui ont leurs règles et les autres ne les ont pas. Est-ce très équitable?»

10. Et les fédérations nationales ?

L'obligation de ce test pour leurs athlètes leur complique singulièrement la tâche. Ainsi, en France, ils sont illégaux et ne peuvent donc être pratiqués sur le territoire. Résultat: en ce début de mois de septembre, les cinq boxeuses françaises sélectionnées pour les premiers championnats du monde organisés par World Boxing ont appris qu'elles en étaient exclues. Les résultats de leurs tests, effectués en Grande-Bretagne à leur arrivée, ne sont pas parvenus à temps aux organisateurs.

La fédération australienne a, quant à elle, évoqué, dans un courrier adressé à ses athlètes, les «problèmes éthiques significatifs» soulevés par ces tests. Après avoir insisté sur les conséquences, difficiles à gérer sur le plan émotionnel, d'un test positif inattendu, elle leur a rappelé qu'elles pouvaient «refuser de s'y plier sans craindre des poursuites en Australie». ●